Diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD)

Informations du formulaire CERFA n° 16287*01 — articles R126-8 à R126-14-2 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 26 mars 2023
Projet H1413-MO Déconstruction d'un bâtiment CLOS COURTEL

1 — L'opération

Adresse (numéro et voie)	**11 rue du Clos Courtel**
Code postal et commune	**35700 RENNES**
Date estimée de début de chantier	**01/2027**
Date estimée de fin de chantier (optionnel)	**05/2027**
L'opération est	☒ Démolition ☐ Rénovation significative ☐ Démolition et rénovation significative
Démolition : bâtiments / surface de plancher	**1 bâtiment(s) — 2 170 m²**
Rénovation significative : bâtiments / surface	**—**
Typologies principales des bâtiments	☐ Maison individuelle ☐ Logement collectif ☐ Commerces ☒ Bureaux ☐ Bâtiment industriel ☐ Établissement de santé ☐ Établissement d'enseignement ☐ Café, hôtel, restaurant ☐ Bâtiment sportif ou de loisirs ☐ ICPE ☐ Autre
Date du permis de construire du bâtiment le plus ancien ou année de construction	**1986**
Opérations subies depuis cette date	☐ Rénovation importante ☐ Décontamination (ex. désamiantage) ☐ Autre intervention importante ☒ Aucune ☐ Ne sait pas

Surface de plancher concernée : 2 170 m² — au-delà de 1 000 m² : diagnostic obligatoire.

2 — Le maître d'ouvrage

Personne morale — raison sociale	**CCI ILLE ET VILAINE**
Numéro SIRET ou SIREN	**13002280900011**
Adresse	**2 avenue de la Préfecture, 35042 RENNES**

3 — Le diagnostiqueur

Personne morale — raison sociale	**INAXE Energie & Environnement**
Numéro SIRET ou SIREN	**439685421**
Adresse	**12A rue du Pâtis Tatelin, 35700 RENNES**
Assurance	☒ Je déclare qu'en cas de sinistre l'assurance souscrite couvre les activités du diagnostiqueur et que le montant de la garantie est d'au moins 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.
Compagnie d'assurance	**VHV ASSURANCE**
Numéro de police	**FR11-RCE24P00113**
Validité	**du 01/01/2026 au 31/12/2026**
Compétences	☒ Je déclare pouvoir justifier des compétences du diagnostiqueur à la demande de l'administration (article D126-12 du CCH).

4 — Le diagnostic

Date de la dernière visite de l'opération	**04/10/2023**
Bâtiments ou parties de bâtiments visités	**Ensemble des locaux du bâtiment**
Parties de bâtiments non visitées	**Néant**
Raisons	**—**

Vices ou désordres apparents identifiés dans des composants des bâtiments	☐ Oui ☒ Non
Le rapport fournit des indications sur les précautions de démolition ou de rénovation	☐ Oui ☒ Non
Documents consultés	☐ Dossier des ouvrages exécutés (DOE) ☒ Plans ☒ Diagnostic amiante ☒ Diagnostic plomb ☐ Diagnostic termites ☐ Autres documents

5 — Tableau 1 : produits, équipements et matériaux (PEM) potentiellement réemployables

Catégorie	Description	Quantité	Masse (t)	Dimensions	Assemblage	Âge estimé	État	Subst. dang.	Matériaux constitutifs	Localis. et fonction	Conditions réemploi	Infos techniques	Précautions
9.3.8 - Lavabos	WC / Lavabo	6 U	—	Standards	Mécanique	Entre 10 et 50 ans	Mauvais	☐	Céramique	☒	☒	☐	☒
10.3.13 - Autres appareils d'éclairage	Candélabre extérieur	4 ml	—	—	Mécanique	Entre 10 et 50 ans	Moyen	☐	Métallique	☒	☒	☐	☒
8.1.19 - Autres équipements de chauffage	Aérotherme gaz	1 U	—	—	Mécanique	Entre 10 et 50 ans	Bon	☐	Métallique	☒	☒	☐	☒
6.2.16 - Autres portes, fenêtres, fermetures et protections solaires	Portail métallique	1 U	—	—	Mécanique	Entre 10 et 50 ans	Moyen	☐	Métallique	☒	☒	☐	☒
11.1.5 - Chaises	Chaises	30 U	—	—	Par gravité	Entre 10 et 50 ans	Mauvais	☐	Métallique	☒	☒	☐	☒
8.1.1 - Chaudières	Chaudière gaz	1 U	—	—	Par gravité	Entre 10 et 50 ans	Mauvais	☐	Métallique	☒	☒	☐	☒

Les cases des quatre dernières colonnes indiquent si ces informations sont renseignées dans le rapport de diagnostic.

5 — Tableau 2 : déchets (y compris les PEM du tableau 1)

N°	Catégorie de déchets	Code déchet	Masse (t)	Filières identifiées	% Réutilisation	% Recyclage	% Remblayage	% Incinération valorisée	% Incinération sans valorisation	% À enfouir	Conditions identifiées
1 - Déchets inertes (DI)											
1.1	Béton	17 01 01	1 413	☒	—	—	100	—	—	—	☐
1.3	Tuiles et céramiques	17 01 03	7	☒	—	—	100	—	—	—	☐
1.5	Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)	17 02 02	0,2	☒	—	100	—	—	—	—	☐
1.6	Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	17 03 02	296	☒	—	100	—	—	—	—	☐
1.7	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	17 05 04	62	☒	—	—	100	—	—	—	☐
2 - Déchets non dangereux non inertes (DNDNI)											
2.1.1	Plaques et carreaux	17 09	96	☒	—	100	—	—	—	—	☐
2.2.2	Bois B : BR1	19 12 07	7	☒	—	—	—	100	—	—	☐
2.3.1	Cuivre	17 04 01	0,5	☒	—	100	—	—	—	—	☐
2.3.3	Ferreux	17 04 05	79	☒	—	100	—	—	—	—	☐
2.4.3	PVC	16 01 19	2	☒	—	75	—	—	—	25	☐
2.4.4	PS	16 01 19	2	☒	—	100	—	—	—	—	☐
2.5.1	Laines minérales de verre	17 06 04	5	☒	—	100	—	—	—	—	☐
2.5.2	Laines minérales de roche	17 06 04	0,1	☒	—	100	—	—	—	—	☐
2.6.1	Moquette	17 09	3	☒	—	—	—	100	—	—	☐
2.6.2	Linoléum	17 09	1	☒	—	—	—	100	—	—	☐
2.7.1	Revêtements d'étanchéité bitumineux	17 03 02	17	☒	—	—	—	100	—	—	☐
2.9.1	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/alu/pvc et simple vitrage ou double vitrage	17 09	5	☒	—	90	—	—	—	10	☐
2.9.3	Végétaux	02 01 03	2	☒	—	100	—	—	—	—	☐
3 - Déchets d'équipements											
3.1	Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC, ...)	17 09	0,3	☒	10	—	90	—	—	—	☐
3.2	Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	16 02	0,1	☐	—	100	—	—	—	—	☐
3.6	Câbles	17 04 01	1	☒	—	35	—	35	—	30	☐
3.7	Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	16 02	1	☒	—	100	—	—	—	—	☐
3.8.1	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	20 01 21	0,02	☒	—	—	—	—	—	100	☒
3.8.2	Électroménagers	16 02	0,3	☒	—	100	—	—	—	—	☐
4 - Déchets dangereux (DD)											
4.1	Amiante (précisez)	17 06 05	4	☒	—	—	—	—	—	100	☒
	Total		2 004,52								

Transmission au CSTB par le maître d'ouvrage, avant l'acceptation des devis ou la passation des marchés de travaux : saisie sur la plateforme https://plateformepemd.developpement-durable.gouv.fr (tableaux importables à l'aide des fichiers CSV fournis avec ce document) ou envoi du formulaire CERFA n° 16287*01 à plateforme.PEMD@cstb.fr. Récolement (CERFA n° 16288*01) dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux.